



DOSSIER D'INSCRIPTION
CLASSE PRÉPARATOIRE LAS
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022 / 2023

Cadre réservé
administratif
Date de réception:

Nom:
Prénom:

PRIMANT

Filières (cochez votre choix)

- Médecine Odontologie Pharmacie
 Kinésithérapie Maïeutique Mineure Santé

RENSEIGNEMENTS

concernant l'étudiant(e)
.....

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Lycée: Série Bac:

Spécialité:

Professeur principal:

Matière:

RENSEIGNEMENTS

concernant les parents ou représentants légaux
.....

PÈRE / TUTEUR

Nom: Prénom:

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Profession:

MÈRE / TUTRICE

Nom: Prénom:

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Profession:

Notre offre est unique et indissociable : deux stages et deux semestres d'enseignement annuels. Elle permet d'obtenir un niveau de connaissance homogène pour tous les étudiants, leur permettant de progresser au même rythme, et leur assurant une égalité des chances.

390 € FRAIS D'INSCRIPTION

Semestre 1 + Semestre 2

*Polycopiés de cours, fiches résumés ainsi que l'accès aux locaux de 7h30 à 22h30 du lundi au dimanche y compris jours fériés.
Places nominatives, casiers individuels et accès à l'espace intranet.*

SEMESTRE 1

Stage pré-rentree : fin août → socle commun = **990€** (60h)

Préparation 1^{er} semestre → sept. – déc. = **1190€** (90h)

→ **Suivi personnalisé** : questions-réponses

+ entretien individuel (1 fois / semaine)

→ **Enseignement Dirigé** (1 fois / semaine)

→ **Colle + correction orale** (1 fois / semaine)

→ **Concours blanc** : toutes les épreuves s'enchaînent

→ **Questions-réponses**

SEMESTRE 2

Préparation 2^e semestre → janvier – mai = **1390€** (120h)

- Suivi personnalisé questions-réponses
+ entretien individuel (1 fois / semaine)
- Enseignement Dirigé (1 fois / semaine)
- Colle + correction orale (1 fois / semaine)
- Colle surprise (4)
- Concours blanc: toutes les épreuves s'enchaînent
- Questions-réponses
- Question à réponse ouverte courte de SSH
avec correction
- Préparation orale, atelier de prise de parole en public
et gestion du stress & passage individuel devant un jury
de professionnel de santé (médecin, pharmacien, kiné...)
comme le jour de l'exam.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Avant toute inscription définitive, un rendez-vous auprès d'un responsable pédagogique doit être sollicité. Seule une centaine de places est disponible. Lors de l'entretien, se munir des documents suivants:

Les photocopies des bulletins trimestriels de 1^{re} et de Terminale ainsi que le règlement relatif aux frais de dossier qui sera encaissé en cas de réponse favorable. Prévoir un délai d'environ 10 jours pour avoir une réponse du conseil pédagogique (réponse par mail). Dans le cas d'une réponse favorable, le dossier d'inscription doit être retourné avec tous les éléments formels sous 15 jours. Cela permet de réserver une place à l'étudiant en raison du nombre de places limitées. Dépassé ce délai, aucune réservation ne sera garantie pour l'étudiant. Les éléments à nous transmettre sont les suivants :

- Trois photos d'identité
 - La photocopie du relevé de notes du baccalauréat, dès l'obtention
 - Une enveloppe timbrée aux coordonnées postales de l'étudiant(e)
 - La totalité du règlement (encaissé selon l'échéancier, si échelonné)
-
-

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription ferme et définitive implique la connaissance parfaite de tous les dispositifs préparatoires proposés par l'Institut Premium, et l'acceptation de nos conditions générales comprenant les modalités de règlement et les mentions légales décrites ci-dessous.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Compte tenu du nombre restreint des groupes de travail, une place ne peut être réservée avant le début des cours que contre le versement d'un acompte égal aux frais de dossier d'un montant de 390 €, non remboursable.
 - Aucun chèque ne sera encaissé avant la réussite au baccalauréat.
 - Le règlement des frais de scolarité est dû en **totalité**, lors de l'inscription définitive. Pour un paiement échelonné, les différents chèques doivent être impérativement remis, dès la validation de l'inscription.
 - **Étudiants boursiers**: sur présentation de l'attribution définitive, une remise sera effectuée en fonction de l'échelon.
-
-

MODALITÉS D'INSCRIPTION

EN PRÉSENTIEL

Les chèques seront encaissés selon l'échéancier requis:

- Paiement comptant
- Paiement échelonné:
 - **390 € TTC** lors de la préinscription, non remboursable.
 - **1 570 € TTC** courant juillet 2022
 - **500 € TTC** au 1^{er} septembre 2022
 - **500 € TTC** au 1^{er} novembre 2022
 - **500 € TTC** au 1^{er} janvier 2023
 - **500 € TTC** au 1^{er} mars 2023



Possibilité d'avoir d'autres échelonnements
pour le règlement de la scolarité (voir avec la direction)

+ un pull offert: S M L – homme femme

À DISTANCE

Les chèques seront encaissés selon l'échéancier requis:

- Paiement comptant
 - Paiement échelonné:
 - **390 € TTC** lors de la préinscription, non remboursable.
 - **990 € TTC** à l'inscription
 - **450 € TTC** au 1^{er} juillet 2022
 - **450 € TTC** au 1^{er} septembre 2022
-
-

MODALITÉS D'INSCRIPTION

MENTIONS LÉGALES

1. En raison du nombre volontairement restreint d'étudiants composant chaque groupe de travail, aucune annulation ne peut être acceptée après le début des cours.
2. L'inscription implique l'engagement formel à poursuivre la totalité de la scolarité. **Le règlement échelonné ne modifie nullement l'article 1.**
3. L'étudiant(e) s'engage à respecter le règlement de l'Institut Premium remis lors de l'inscription définitive.

Je soussigné(e),

.....
certifie l'exactitude des informations mentionnées et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales.

Date:

Signature de l'étudiant(e):

précédée de la mention
Lu et approuvé

Signature des parents

ou représentants légaux:
précédée de la mention
Lu et approuvé



CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Art. 1 : L'ÉTUDIANT

L'étudiant doit se montrer conscient de cet enjeu en s'intégrant complètement à l'Institut Premium.

Il s'engage à respecter les règles de fonctionnement de son école et contribuera ainsi à un climat sérieux pour l'ensemble de la communauté de l'IP.

Il prend en compte les droits et les devoirs de chacun.

Art. 1.1 : VIVRE ENSEMBLE

La bibliothèque est un lieu pour travailler en binôme ou à plusieurs afin de ne pas déranger les étudiants dans les salles de travail avoisinantes. Celle-ci est ouverte sur demande

au secrétariat. L'étudiant doit respecter le travail de chacun en respectant le silence dans les salles et les couloirs. En règle générale, l'étudiant s'approprie des règles du « vivre ensemble » calme, attention, travail, volonté et respect. Les comportements troublant le travail de chacun donneraient lieu à des avertissements voire à une exclusion temporaire voire définitive.

Art. 2 : HORAIRES

L'IP est ouvert durant l'année universitaire de 7h30 à 22h30. Le secrétariat est ouvert le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 13h et de 14h45 à 18h45.

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Art. 3 : ENTRÉE

Chaque étudiant reçoit un badge lui permettant l'accès aux locaux. Il est strictement interdit de faire rentrer une personne extérieure au sein de l'IP. Un chèque de caution de 30 € lui sera demandé.

Art. 4 : MATÉRIEL

L'IP met à disposition durant l'année universitaire un poste de travail nominatif avec un accès internet par fibre optique et des prises individuelles ainsi qu'un casier personnel avec fermeture obligatoire par cadenas (non fourni). Un câble Ethernet sera fourni avec une caution de 5€. Toute affaire retrouvée dans

des casiers non attribués sera automatiquement confisquée.

Art. 5 : PROPRIÉTÉ

Le nettoyage des locaux est quotidien. Il est strictement interdit de manger dans les salles de cours. En conséquence, toute denrée alimentaire retrouvée sur les postes de travail sera automatiquement jetée. Une salle de pause est à votre disposition. Nous vous remercions de la laisser propre, vous respecterez ainsi l'étudiant qui l'utilisera après vous. Rien ne doit traîner dans la cafétéria (salle de pause): pas de vaisselle, pas de boîtes alimentaires.

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Dans le réfrigérateur, par mesure d'hygiène, toutes les boîtes doivent être fermées et être rapidement récupérées. Un contrôle est régulièrement effectué et, en cas de non-respect des règles, les aliments seront jetés par mesure de sécurité.

Art. 6 : INTERDICTION

Toute boisson alcoolisée est strictement interdite. Il est également interdit de fumer dans les locaux en application du décret du 15/1/2006.

Art. 7 : PLANNING

Les colles sont établies suivant un planning transmis à l'avance. Aucun rattrapage

de colle n'est effectué en cas d'absence (sauf à titre exceptionnel). Toute absence, quel qu'en soit le motif, devra être justifiée. Le planning étant donné à l'avance, aucun changement de salle ou rattrapage n'est autorisé. Veuillez donc à respecter les plannings !

Art. 8 : CONFIDENTIALITÉ

L'Institut Premium a mis en place un intranet spécifique. Les plannings, les enseignements dirigés, les colles, et diverses informations sont disponibles via cet outil dématérialisé. L'équipe pédagogique envoie également des mails informatifs. L'étudiant

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

s'engage donc à vérifier chaque jour ses mails afin de se tenir informé. L'étudiant s'engage à ne divulguer en aucune façon son identifiant et son mot de passe personnel pour accéder à l'intranet de l'IP. Pour tout problème informatique, merci d'envoyer un mail directement à : support.informatique@institutpremium.com

Art. 9 : REMBOURSEMENT

L'Institut Premium s'engage à rembourser en partie l'inscription en cas d'élimination lors du 1^{er} semestre sous réserve de son assiduité à tous les E. D et colles de l'Institut Premium.

Art. 10 : LOCAUX & CO-PROPRIÉTÉ

L'issue de secours n'est à utiliser qu'en cas d'urgence. L'utilisation de l'ascenseur, des espaces verts, des balcons et terrasses des salles de travail est strictement interdite.

Je soussigné(e)

.....
reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de l'IP et m'engage à les respecter.

Date :

Signature de l'étudiant(e)
précédée de la mention
Lu et approuvé

AUTORISATION - DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)
demeurant
.....

Autorise l'Institut Premium, à me photographier et à produire partiellement ou dans son intégralité le reportage photo qui sera utilisé à des fins de promotion sur tous types de supports. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et de ne demander aucune contrepartie à l'Institut Premium.

Cette autorisation est ainsi consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

La publication ou la diffusion de mon image, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion ne devront en aucun cas porter atteinte à ma dignité, ma vie privée et à ma réputation.

Fait à Lyon, le

Signature :

précédée de la mention manuscrite *Lu et approuvé*

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'IP ?

site internet

salon

Facebook

bouche à oreille

au lycée

autres:

.....

.....

.....

.....

.....



Institut Premium

114 cours Albert Thomas • 69008 Lyon

tél. 04 78 76 50 90 • fax 04 78 74 00 35

secretariat@institut-premium.com

www.institut-premium.fr
